

18 mai 2021

Original: anglais

(21-4166) Page: 1/2

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

NOTIFICATION

Addendum

La communication ci-après, reçue le 17 mai 2021, est distribuée à la demande de la délégation de l'<u>Afrique du Sud</u>.

The use of normal A4 printing paper while issuing phytosanitary certificates (Utilisation de papier A4 normal pour l'émission de certificats phytosanitaires)

Le modèle de certificat phytosanitaire de l'Organisation nationale de protection des végétaux de l'Afrique du Sud (NPPOZA) contiendra des filigranes en tant que sécurité supplémentaire.

https://members.wto.org/crnattachments/2021/SPS/ZAF/21 3495 00 e.pdf https://members.wto.org/crnattachments/2021/SPS/ZAF/21 3495 01 e.pdf

Le présent addendum concerne:

[]

[]	La notification de l'adoption, de la publication ou de l'entrée en vigueur d'une réglementation
[X]	Une modification du contenu et/ou du champ d'application d'un projet de réglementation déjà notifié
[]	Le retrait d'une réglementation projetée
[]	Une modification de la date proposée pour l'adoption, la publication ou l'entrée en vigueur
[]	Autres: N.B. À compter du 15 mai 2021, la NPPOZA imprimera les certificats phytosanitaires sur du papier A4 normal avec des filigranes en tant que sécurité supplémentaire (voir l'exemple de certificat phytosanitaire ci-joint).

Une modification de la date limite pour la présentation des observations

Délai prévu pour la présentation des observations: (Si l'addendum élargit le champ d'application de la mesure déjà notifiée, qu'il s'agisse des produits visés ou des Membres concernés, un nouveau délai pour la présentation des observations, normalement de 60 jours civils au moins, devrait être prévu. Dans d'autres circonstances, comme le report de la date limite initialement annoncée pour la présentation des observations, le délai pour la présentation des observations prévu dans l'addendum peut être différent.)

[] Soixante jours à compter de la date de distribution de l'addendum à la notification et/ou (jj/mm/aa): sans objet

Organisme ou autorité désigné pour traiter les observations: [] autorité nationale responsable des notifications, [X] point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:

Directorate Inspection services - NPPOZA (Direction des services d'inspection)

Courrier électronique: PhilileL@dalrrd.gov.za

PhindileN@dalrrd.gov.za

Site Web: http://www.dalrrd.gov.za

Texte(s) disponible(s) auprès de: [] autorité nationale responsable des notifications, [X] point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:

Directorate Inspection services - NPPOZA (Direction des services d'inspection)

Courrier électronique: PhilileL@dalrrd.gov.za

PhindileN@dalrrd.gov.za

Site Web: http://www.dalrrd.gov.za